

**PROCES VERBAL SOMMAIRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU : 11 MARS 2026 à COUPRAY**

Date de Convocation : 25/02/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 42

Sous la présidence de : Marie-Claude LAVOCAT

Secrétaire de séance : Yvette ROSSIGNEUX



❖ **Désignation du secrétaire de séance** → Yvette Rossigneux, à l'unanimité 29

❖ **Approbation du dernier compte rendu de conseil communautaire** → à l'unanimité 29

❖ **Décisions de la Présidente** : Liste arrêtée au 27/02/26 → à l'unanimité 29

❖ **DIA prises par la Présidente** : aucune préemption - Liste arrêtée au 13/02/26 → à l'unanimité 29

⌘ 3 DIA dont 2 DIA Châteauvillain et 1 Orges

❖ **Finances 2025 – Vote des Comptes Financiers Uniques et affectations des résultats**

ETAT DE LA DETTE : Néant

Pour les 5 budgets de la CC3F (Budget général + 4 budgets annexes)

⌘ Pas de ligne de trésorerie ou d'emprunt en cours au 31/12/25

⌘ Pas de ligne de trésorerie ou d'emprunt en cours au 01/01/26

- | | | |
|--------------------|---------------------------|---|
| 1_ ❖ SPANC | ⌘ CFU, à l'unanimité (27) | ⌘ Affectation du résultat, à l'unanimité (29) |
| 2_ ❖ GEMAPI | ⌘ CFU, à l'unanimité (27) | ⌘ Affectation du résultat, à l'unanimité (29) |
| 3_ ❖ SOM | ⌘ CFU, à l'unanimité (27) | ⌘ Affectation du résultat, à l'unanimité (29) |
| 4_ ❖ ZAE | ⌘ CFU, à l'unanimité (27) | ⌘ Affectation du résultat, à l'unanimité (29) |
| 5_ ❖ CC3F | ⌘ CFU, à l'unanimité (27) | ⌘ Affectation du résultat, à l'unanimité (29) |

❖ **Finances 2026**

⌘ **Paiement des factures en investissement avant vote du budget** → à l'unanimité 29

⌘ Mise en paiement des décisions présentées ce jour

⌘ 2^{ème} tranche travaux bardage 'Simone' pour 10 763.97 € H.T.

⌘ SPL-Xdemat pour 738 € H.T.

⌘ **Adhésions et cotisations diverses 2026** : RAS

⌘ **Vote des taux des Taxes 2026 : Maintien des taux 2025 pour 2026** → à l'unanimité 29

La C.C.3.F. n'a pas encore reçu le Cerfa 1259, présentant les bases prévisionnelles des taxes 2026.

La Présidente rappelle que lors du Conseil Communautaire d'avril 2025, il avait été voté les taux des taxes 2025 et qu'il avait été proposé que les taux de 2025 soient reconduits pour 2026.

A savoir :

Taxes	Proposition 2026
Taxe sur le foncier bâti	4.69 %
Taxe sur le foncier non bâti	6.33 %
CFE	4.69 %
Taxe d'habitation	3.42 %
Gemapi : produit attendu	90 000 €

Il est rappelé que depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) a pu être à nouveau voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Considérant qu'il n'est pas obligatoire d'attendre la transmission de l'état fiscal 1259 de l'année avant de voter les taux des impôts locaux ;

Considérant que les bases 2026 seront sensiblement celles de 2025, avec les produits attendus ci-dessous :

T Habitation	50 548
T Foncier Bâti	310 900
T Foncier NON Bâti	116 156
Cotis. Foncière Entreprises	151 722
PRODUIT DES TAXES ADDITIONNELLES	629 326

Le Conseil Communautaire décide de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025.

§ Vote des Budgets Primitifs 2026 : INFO

⇒ L'année 2026 étant une année de mise en place, il devrait être proposé des budgets sensiblement identiques à ceux votés pour 2025.

❖ TAD : Transfert des marchés de la Sarl Taxis d'Aphrodite à la Sarl Taxi Ludo → à l'unanimité 29

La société Sarl Taxis d'Aphrodite nous a fait savoir qu'à compter du 01/07/26, l'intégralité de son entreprise sera reprise par la Sarl Taxi Ludo dont le siège social est à Maranville.

La Sarl Taxi Ludo, gérée par M. Do Rosario, reprend l'effectif salarial, les véhicules et l'ensemble des marchés en cours, sans changement, de la Sarl Taxis d'Aphrodite.

Le Conseil Communautaire :

- Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

❖ Urbanisme

§ PLUi – Point de situation

La délibération du Conseil Communautaire d'approbation du PLUi de la CC3F a été réceptionnée en Préfecture par voie dématérialisée en date du 03 mars 2026.

Les délibérations du Conseil Communautaire concernant l'avis favorable aux Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques et l'instauration du droit de préemption urbain ont été réceptionnées en Préfecture par voie dématérialisée en date du 05 mars 2026.

L'ensemble a été déposé en version papier en Préfecture le 06 mars 2026.

Le dossier d'approbation a fait l'objet d'une publication électronique sur le portail national de l'urbanisme (GPU) en date du 06 mars 2026 et sur le site internet de la CC3F en date du 10/03/2026.

Parallèlement, les Communes ont reçu ces délibérations pour affichage, pendant un mois. L'attestation d'affichage est obligatoire et est attendue le plus rapidement possible au secrétariat de la CC3F. Actuellement, les communes attendues sont : Aizanville, Cirfontaines-en-Azois, Cour-l'Evêque, Laferté-sur-Aube, Lavilleneuve-au-Roi, Silvarouvres, Vaudrémont.

La mention dans les annonces légales des journaux locaux est programmée le 11 mars 2026 dans le Journal de la Haute-Marne et le 13 mars 2026 dans la Voix de la Haute-Marne.

A l'issue, le PLUi sera opposable à l'ensemble du territoire, ainsi que l'instauration du droit de préemption urbain.

Concernant les Périmètres Délimités des Abords, la CC3F a émis un avis favorable à la création après enquête publique. A l'issue de cette délibération, la Présidente de la C.C.3.F. vient de saisir l'Architecte des bâtiments de France afin qu'il transmette le dossier au Préfet de Région pour validation. L'intégration finale dans les documents d'urbanisme sera faite ensuite. L'envoi de ce dossier a été réalisé par voie dématérialisée le 09/03/2026.

Concernant le droit de préemption : la CC3F prépare une note d'information qu'elle adressera aux mairies et aux secrétaires de mairie.

Concernant le suivi obligatoire du PLUi : la CC3F prépare une note d'information qu'elle adressera aux mairies et aux secrétaires de mairie.

❖ **Personnel**

❖ Point sur le personnel

PVD :

Le contrat de Pascale NEJJAR-PERNOT, notre chargée de mission PVD Arc-en-Barrois et Châteauvillain va passer d'un 50 % à 60 % à compter du 01/04/2026 (1/2 journée en plus).

Rappel : Ce poste est financé à hauteur de 75 % par l'Etat.

Répartition du mi-temps inchangée (50 %) : entre les communes de Châteauvillain (à hauteur de 68%) et Arc-en-Barrois (à hauteur de 32%).

Et les 10 % complémentaires pour la CC3F.

L'agent a son poste de travail à la CC3F et se rend dans les communes uniquement pour les nécessités de service.

Il convient au Conseil Communautaire de :

- Autoriser la Présidente à solliciter à nouveau les subventions pour le poste de chargé de mission PVD.
- Prévoir l'inscription des dépenses et recettes au budget.
- Charger la Présidente de notifier cette délibération aux communes de Châteauvillain et Arc-en-Barrois.
- Autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

OM :

Véronique PIROLLEY cessera donc ses fonctions le 26 mars 2026, pour un départ à la retraite.

Depuis cette semaine, est en découverte du poste, Amandine SCHMIEDERER.

Poste à 21h/semaine.

Brigade :

Renfort printemps-été 2026 : du 16/03/26 au 14/08/26 : en contrat saisonnier, Noah GIRARD.

❖ **Prochain Conseil Communautaire : installation du Conseil à Châteauvillain → à l'unanimité 29**

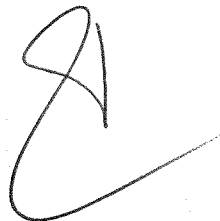
Le prochain Conseil Communautaire d'installation se tiendra à la salle des fêtes de Châteauvillain.

L'Assemblée valide cette proposition.

❖ **Motions, informations et questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de séance lève la séance à 19h30. La Présidente invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

La Présidente,
Mme Marie-Claude LAVOCAT



CR ☐ approuvé ☐ non approuvé
Au Conseil Communautaire du

Le Secrétaire de séance,

La Présidence,